

Classe et « race » dans les stratégies de peuplement

*Regard comparé sur les politiques du logement social et de rénovation urbaine
aux États-Unis et en France*

Résumé de la communication :

Derrière les mots d'ordre de « déconcentration de la pauvreté » et de promotion d'une « mixité » du peuplement, la rénovation urbaine peut s'analyser comme un outil de réaffectation spatiale des minorités ethniques. Ses intentions sont ambivalentes, selon qu'elle vise à réduire la concentration des minorités dans certains quartiers d'habitat social ou qu'elle cherche à élargir la gamme des opportunités offertes à ces populations discriminées sur les marchés résidentiels. Ces deux facettes des logiques de peuplement à l'œuvre dans la rénovation urbaine – et plus largement dans les politiques du logement social conduites au nom de la déségrégation – sont examinées dans le contexte des États-Unis et de la France.

En appui sur des recherches menées dans ces deux pays, l'analyse porte sur la comparaison des intentions – explicites ou implicites – identifiables dans la conception et la mise en œuvre des politiques de déségrégation résidentielle. Il s'agit notamment d'étudier leur articulation avec la logique de l'anti-discrimination. Des différences marquées, voire contre-intuitives, sont observées dans la manière dont sont mobilisées les catégories de classe et de « race ».

Aux États-Unis, l'accent (au moins rhétorique) a toujours été placé sur la déségrégation des territoires qui excluent les minorités (et le logement social) afin de donner corps au principe de non-discrimination découlant de la législation sur les droits civiques. Une approche résolument « *color-blind* » est donc adoptée quand il s'agit de repenser le peuplement des quartiers de minorités, compte tenu de risques discriminatoires découlant d'une « ingénierie raciale » du peuplement. Les pratiques de peuplement « racialement conscientes » ne sont légitimes que si elles visent l'accès des minorités aux territoires où les minorités sont en déficit numérique. Mais dans le contexte « post-racial » de l'Amérique contemporaine, ces stratégies sont le plus souvent masquées derrière un critère de pauvreté. La politique de rénovation urbaine mise en œuvre dans le cadre du programme *Hope VI* montre aussi que ces outils sont faiblement mobilisés et que la rénovation urbaine peut avoir des effets indirectement discriminants.

Les pouvoirs publics français ont toujours eu pour objectif d'inverser le processus de ségrégation ethnique à l'échelle même des quartiers de minorités. Cette orientation peut s'expliquer par le caractère récent et faiblement approprié par les acteurs des normes de l'anti-discrimination, mais aussi par la présence dans ces quartiers d'une population représentant la « majorité-minoritaire ». Bien qu'elle s'inscrive dans un contexte « *color-blind* » posé comme immuable, la stratégie française articule les variables de classe et de « race » selon une combinaison inverse de celle des États-Unis : derrière le vocabulaire classiste de la mixité « sociale », la rénovation urbaine a été tacitement conçue par ses promoteurs nationaux et locaux comme un outil de rééquilibrage ethnique du peuplement des quartiers où la présence « immigrée » est jugée trop élevée ; en sens inverse, on ne repère aucune stratégie opérationnelle de déségrégation ethnique à l'échelle plus large des villes et des agglomérations. En accentuant les difficultés d'accès au logement des groupes les plus dépendants du logement social, la rénovation urbaine produit les mêmes effets indirectement discriminants qu'aux États-Unis, mais sans parvenir au rééquilibrage attendu.